



Institut international d'études sociales

**Le travail décent dans une économie
mondialisée : une stratégie de recherche**

Genève, juillet 2006

Le travail décent dans une économie mondialisée : un agenda pour une stratégie de recherche

I. Principes d'une stratégie de recherche sur le travail décent

Dans son rapport de 1999 à la Conférence internationale du Travail, le Directeur général du BIT exprimait l'espoir qu'il soit donné à tout homme et à toute femme d'accéder à un travail décent, productif, exercé sans contrainte, dans des conditions d'équité, de sécurité et de dignité.

Le concept de travail décent présente l'avantage de concentrer les différentes dimensions du travail - l'emploi, ses qualités, les droits au travail, la représentation et l'expression de la personne, les questions d'égalité entre hommes et femmes et la protection sociale. Ce concept englobe la contribution que le travail apporte d'une part à la production économique comme au revenu de chacun et, d'autre part, à l'intégration sociale et à l'épanouissement de l'individu.

En un sens, il ne s'agit là que d'une formulation nouvelle d'objectifs anciens dans le monde du travail. Les éléments constitutifs de l'Agenda pour le travail décent ne sont pas nouveaux. Ce qui est nouveau, c'est d'avoir cherché à intégrer ces éléments dans un ensemble cohérent. Il faut effectivement raisonner dans un cadre intégré pour comprendre pleinement le rôle du travail dans la société et dans l'économie, dans l'entreprise et dans la collectivité, de même que sa contribution aux objectifs individuels et collectifs. Pour l'individu, le travail est une expérience globale et non une série de composants distincts constituée de ses droits, de ses conditions de travail, de sa protection sociale, etc.. En outre, les différents aspects du travail sont liés les uns aux autres, si bien qu'une politique qui est axée sur un objectif, comme l'emploi, par exemple, peut se trouver compromise ou au contraire renforcée par des mesures axées sur un autre objectif, comme la protection sociale, par exemple. Tous ces aspects doivent donc être perçus comme un ensemble.

Un autre aspect important de la notion de travail décent réside dans la nature de l'objectif que le terme implique. "Décent" est un terme relatif, qui exprime aussi bien des aspirations que des possibilités. En un sens, un agenda pour le travail décent c'est une sorte d'agenda de développement pour le monde du travail. Le terme désigne un processus que l'on conçoit comme étalé dans le temps, qui tend à une amélioration et à une expansion des chances et qui reflète les priorités de toute société, plutôt que comme une norme ou une cible spécifique à atteindre.

L'une des questions fondamentales, c'est l'état des connaissances dans ce domaine. L'efficacité et la crédibilité de l'action de l'OIT dépendent dans une large mesure de la capacité, pour cette organisation, d'assembler et d'interpréter l'information concernant le monde du travail. Cette information inclut les faits, au sens de l'observation des phénomènes qui constituent le tissu du monde du travail, mais aussi l'analyse des relations économiques, sociales et politiques sous-jacentes aux situations observées. La connaissance à laquelle on accède suivant ce cheminement est le fondement de la politique publique, aussi bien que des initiatives que peuvent prendre le monde de l'entreprise, le salariat et les pouvoirs publics, les trois composantes qui sont par vocation les interlocuteurs de l'OIT.

L'OIT s'interroge sur la problématique du travail décent depuis longtemps, et il existe une somme considérable de connaissances dont on peut encore tirer parti. Naturellement, il reste de nombreux domaines encore inexplorés. Dans bien des

régions du monde, les sources d'information sont peu fiables et incomplètes, et de nombreux problèmes d'importance majeure restent sans réponse. Il existe un besoin constant en recherches sur les paramètres de l'emploi, l'impact des normes du travail, les conditions les plus favorables à l'épanouissement des droits des travailleurs ou à la croissance des entreprises, les sources de vulnérabilité et d'exclusion, les moyens de promouvoir un dialogue social fructueux...

Mais, bien plus que l'approfondissement de cette base de données existante, nous devons étudier deux sources de demande en nouvelles recherches.

La première de ces sources de demande réside dans l'Agenda pour le travail décent lui-même. Qu'y a-t-il dans cet agenda qui suscite de nouvelles interrogations ou appelle de nouvelles recherches ou des recherches différentes?

La deuxième concerne les effets des changements de l'environnement extérieur sur le travail.

S'agissant de la recherche sur le travail décent en soi, une approche intégrée présuppose une attention plus soutenue que par le passé pour l'interaction entre les différentes dimensions du travail. Quelle est la relation entre la protection sociale des travailleurs et le niveau de l'emploi? Comment l'éradication du travail des enfants ou du travail forcé affecte-t-elle la création d'emplois dans l'économie dans son ensemble? Est-ce qu'une politique qui aborde simultanément plusieurs aspects concernant le travail ou qui fait entrer en jeu plusieurs disciplines en même temps (le droit, l'économie) est plus efficace qu'une démarche plus restrictive?

À un niveau plus global, on a accordé relativement moins d'attention à la manière dont les objectifs relevant d'une manière générale du travail décent sont perçus selon des différentes perspectives - économique, sociale et politique - et au degré selon lequel ces objectifs trouvent un aboutissement suivant les différents cheminements de développement. Il existe une base de recherche sur certaines questions, comme la relation entre emploi et développement, le contenu d'une approche du développement reposant sur les droits. Mais une telle recherche est souvent fragmentaire par nature. La recherche sur l'emploi et de développement, par exemple, se concentre souvent sur le niveau de l'emploi global et accorde trop peu d'attention à des aspects tels que le contenu du travail, la stabilité du travail, la rémunération, les discriminations et les inégalités dans ce cadre, en rapport avec les autres objectifs sociaux. L'emploi informel n'a pas la même valeur que l'emploi formel. Un travail hasardeux n'a pas la même valeur qu'un travail s'effectuant dans des conditions de sécurité. De même, des approches du développement axées sur les droits omettent souvent de prendre en considération de manière adéquate les conditions économiques et sociales de départ dans l'optique de l'instauration de ces droits. Une perspective intégrée devrait permettre de résoudre ces problèmes plus facilement.

La deuxième source de demande de recherche concerne l'impact de l'évolution économique et de l'environnement social à l'échelle planétaire sur le travail.

Probablement, le défi le plus manifeste ou, du moins, celui qui est le plus visible pour un organisme international, c'est l'impact de la mondialisation. La définition de la mondialisation n'est pas évidente, mais nous pouvons utiliser ce terme pour désigner un certain nombre de changements critiques dans le fonctionnement de l'économie mondiale, y compris l'internationalisation de nombreuses relations économiques (mais non de toutes), et une expansion des marchés libéralisés à l'échelle mondiale des

marchandises, des services et des capitaux, expansion qui découle elle-même dans une large mesure de l'évolution rapide des technologies de l'information et des communications.

La mondialisation a des incidences diverses et controversées sur la production, le travail et l'emploi, générant simultanément des opportunités et des inégalités. La réponse de l'OIT a été de fixer comme un objectif mondial le travail décent. Mais la réalisation de cet objectif exigera une meilleure compréhension des relations entre travail décent et mondialisation, en termes aussi bien de fonctionnement de l'économie mondiale que d'impact de la mondialisation au niveau national et local, dans une compréhension plus large de l'économie politique de ces relations.

La mondialisation n'est certainement pas le seul défi. L'évolution technologique n'est pas une question qui relève seulement de la mondialisation mais qui relève aussi de la gestion de la croissance de la productivité, de la maîtrise du développement des compétences et de la réorganisation de la production. Les conséquences et la problématique des recherches sont très différentes d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre, d'une région à l'autre. La croissance démographique elle-même comporte un défi constant, avec le vieillissement de la population, l'expansion rapide et persistante du nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail et les profils démographiques de plus en plus radicalement différents entre Nord et Sud. Les changements sociaux et leurs répercussions majeures potentielles sur le monde du travail se manifestent à travers la multiplication des mouvements sociaux d'origine religieuse ou identitaire; l'évolution des rôles respectifs des hommes et femmes et l'accession progressive à l'égalité entre hommes et femmes ; le déclin des institutions sociales clés, notamment, dans beaucoup de pays, celui de la prévoyance sociale et du syndicalisme. Et il y a lieu de croire qu'à moyen terme les changements subis par l'environnement et le climat susciteront eux aussi un défi majeur par rapport au travail décent, si l'on veut bien admettre que le mode de croissance actuelle ne pourra pas durer encore bien longtemps.

Tous ces problèmes ont des incidences sur les priorités des trois catégories de mandants de l'OIT que sont les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, et sur la capacité d'action de cette organisation.

II. Les priorités en matière de recherche à l'Institut International d'Études Sociales (IIES)

Pour l'essentiel, l'agenda exposé ci-dessus peut et doit être abordé dans le cadre du programme ordinaire de l'OIT, en particulier à travers la recherche sur la nature des défis politiques et l'efficacité des instruments politiques spécifiques. La contribution de l'Institut international d'études sociales résidera dans sa capacité de promouvoir et d'entreprendre des recherches sur les concepts et les relations fondamentaux. L'IIES a un mandat, il dispose d'un centre autonome pour la recherche, l'éducation et le dialogue, grâce auquel il peut contribuer au développement des connaissances nécessaires dans le cadre de l'agenda pour le travail décent - aussi bien en poursuivant son programme de recherche propre qu'en favorisant ou en stimulant la recherche entreprise ailleurs dans des domaines pertinents.

Considérant les principes exposés ci-dessus et le mandat de l'IIES, deux thèmes ont été retenus comme principaux axes de travail.

Premièrement, il est nécessaire de développer davantage les recherches sur les conditions et les stratégies globales de développement susceptibles de mener vers le travail décent pour tous. Une préoccupation fondamentale est posée par l'existence et l'efficacité des institutions et politiques nationales et locales de promotion du progrès social en général et du travail décent en particulier dans le contexte d'une économie mondiale en expansion; notamment, il s'agit de savoir dans quelle mesure les instruments de l'OIT fonctionnent et quel rôle jouent exactement chacun des partenaires de l'OIT - les gouvernements, le monde des entreprises et le salariat, considérés individuellement ou bien ensemble.

Deuxièmement, il est clair que si le travail décent doit être véritablement un objectif mondial, il faut aborder la question de la gouvernance de l'économie mondiale. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a argué que la faiblesse de la politique sociale au niveau mondial reflète dans une large mesure les faiblesses de la gouvernance et, en particulier, le défaut ou l'absence de mécanismes adéquats au niveau mondial pour tenir compte des objectifs sociaux majeurs. La gouvernance doit se comprendre comme englobant non seulement la politique publique et les institutions publiques mais aussi le comportement des acteurs privés.

1. Premier thème de recherche : le travail décent et le développement

Même dans une économie mondialisée, les schémas de développement sont extrêmement divers. Tous les pays et toutes les régions sont confrontés à un modèle mondial dominant mais suivant des modalités extrêmement variables. Cette diversité apparaît de manière particulièrement évidente à travers les niveaux de l'emploi, de la protection, des droits et les autres aspects liés à la notion de travail décent. Alors que certains pays ont réussi à tirer un certain parti de la mondialisation avec une progression de leur croissance, un grand nombre ne sont pas parvenus à tourner à leur profit les opportunités qu'offre le marché mondial et à en dériver un développement soutenu. Même lorsque la croissance était forte, il semble que dans beaucoup de pays les retombées en termes d'emplois aient souvent été minimales et l'insécurité, les inégalités et l'exclusion aient progressé. L'emploi informel persiste et, dans bien des régions du monde, l'économie à caractère informel représente une part très importante de l'activité économique globale et une part encore plus importante des nouveaux emplois créés. En substance, la plupart des schémas de développement actuels n'apportent pas une réponse adéquate à l'objectif du travail décent.

a) La notion de travail décent dans les grandes orientations de développement

Au niveau global, il est nécessaire de mener des investigations plus systématiques sur la manière dont les différentes dimensions du travail ont été abordées dans la stratégie de développement, et il sera non moins nécessaire de procéder à une évaluation des résultats. Cela concerne non seulement les niveaux de l'emploi, sur lesquels on en sait relativement beaucoup, mais aussi l'incorporation des droits fondamentaux au travail et des autres normes concernant le travail dans les politiques de développement, la place faite dans ce contexte à la vulnérabilité ou à la sécurité, l'ampleur du dualisme et de l'exclusion sociale, le traitement des inégalités entre hommes et femmes, la durée du travail et les salaires et, d'une manière plus générale, les schémas inégalitaires qui en résultent. Il faudra, dans le cadre d'une telle étude, prendre en considération la multiplicité des rôles joués par le travail en tant que facteur de production et de distribution mais aussi en tant que facteur d'intégration sociale et de génération de revenus.

Une préoccupation particulière consistera à étudier le rôle des normes du travail dans les grandes orientations de développement. De récentes études portent à croire que l'impact des droits fondamentaux au travail, notamment des droits démocratiques, y compris du droit syndical, serait très vraisemblablement favorable à la croissance, mais il serait nécessaire d'effectuer un travail plus systématique pour déterminer dans quelle mesure les normes du travail, et les améliorations qui sont associées quant aux conditions de travail, constituent un préalable à un développement égalitaire ou bien une conséquence d'un développement de cette nature. Cette réflexion concerne non seulement l'emploi salarié mais aussi la petite production et le travail indépendant. La concentration des emplois "valables" entre les mains d'une fraction relativement minime de la population est une caractéristique de bien des pays, et il est important de comprendre comment ceci influence le rythme et la nature du développement et quelles institutions et quelle politique pourraient assurer que ce type d'emplois aient des retombées bénéfiques sur l'économie dans son ensemble.

Ces questions appellent des recherches sous forme d'études de cas sur les expériences de développement de certains pays, complétées par une analyse comparative qui examinera les différences entre les régions, entre les pays à revenus moyens ayant une base industrielle et les pays les moins développés, entre les grands pays et les pays plus petits, et enfin entre ceux qui sont ouverts à la mondialisation et ceux qui ne le sont pas.

L'étude de ces questions contribuera également aux efforts de construction de schémas de développement propices à une intégration adéquate des objectifs économiques et des objectifs sociaux. Le consensus de Washington, qui se caractérisait en fait par une subordination des objectifs sociaux aux objectifs économiques, a été déclaré "mort et enterré". Mais son influence demeure, à travers l'importance accordée à la libéralisation des marchés, une politique macro-économique conservatrice et une conception restrictive du rôle de l'État. Même si ce modèle n'a jamais fourni, en matière de développement, de grandes orientations qui fussent équitables, on ne s'accorde toujours pas sur un cadre qui le remplacerait - un cadre qui réussirait à préserver les incitations nécessaires au développement et à la croissance des entreprises, qui garantirait la maîtrise de la puissance des forces du marché et qui instaurerait un meilleur équilibre entre objectifs économiques et objectifs sociaux. Or, construire cette voie nouvelle doit être l'objectif à long terme des institutions des Nations unies dans leur ensemble et donc, dans le cadre de ses prérogatives spécifiques, de l'IIES, qui pourrait contribuer à ancrer le rôle central de la notion de travail décent dans les nouveaux cadres de réflexion politique. Un aspect important à étudier dans ce contexte consiste à déterminer si une approche intégrée sera plus efficace que des approches partielles.

Une question connexe importante concerne la conception des "modèles sociaux", au sens de combinaison des politiques apparentées qui régissent ensemble l'emploi et la gouvernance des marchés du travail, la protection du revenu, la solidarité sociale et la fourniture de services sociaux clés, dont la santé et l'éducation. Le modèle social européen (qui consiste en réalité en plusieurs modèles différents, encore que présentant des éléments communs) se trouve pris à partie sur plusieurs fronts : l'internationalisation de la production compromet sa viabilité sur le plan économique et sa sécurité sur le plan financier; une force de travail en mutation a de nouvelles exigences; le climat politique n'est pas favorable à une affirmation du rôle de l'État, ce qui a pour effet de faire peser des responsabilités plus lourdes sur d'autres acteurs. Ces questions doivent être étudiées de manière plus approfondie, et pas simplement dans le contexte européen. La perspective sur un cycle de vie peut constituer un moyen utile de déterminer les attentes et les besoins et d'étudier de quelle manière les uns et les

autres trouvent une réponse dans les modèles existants ou envisagés. L'objectif peut s'exprimer comme la formulation de combinaisons viables d'une politique sociale adaptée à des environnements économiques divers et à des besoins changeants de la population. Le travail décent doit être perçu dans un modèle social plus large, dont il constitue une pièce essentielle.

b) l'impact national et local d'une économie mondialisée

Une deuxième série de questions, qui a un lien avec la première, découle de l'interaction entre le développement national et local et la mondialisation. Aujourd'hui, les moteurs de développement les plus puissants viennent de l'économie mondiale, et ils ont des influences déterminantes sur l'emploi et sur la qualité de l'emploi. L'expansion des échanges commerciaux s'est traduite par une augmentation considérable du nombre des travailleurs dont les perspectives d'emploi et de revenus dépendent de l'économie mondiale. L'investissement étranger direct est à l'origine de la création de millions d'emplois de par le monde, même si son impact a été concentré dans certaines régions tandis que d'autres en ont été exclues. Dans le même temps, l'externalisation de la production et les délocalisations incessantes détruisent des emplois et aggravent l'insécurité et l'instabilité. On a assisté à une augmentation des phénomènes de migration d'emplois hautement qualifiés et, parallèlement, de creusement des inégalités de salaires entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés.

Les différents aspects de cette évolution ont été remarquablement décrits comme une concurrence pour les emplois à bilan nul au niveau mondial. Indubitablement, cela pose des problèmes d'ajustement aux travailleurs de l'hémisphère nord mais ce n'est pas là le seul problème ni même le plus important. Cette évolution sous ses différents aspects est devenue en fait le principal mode de création d'emplois dans l'économie mondiale et, au final, elle définit la relation entre mondialisation et emploi. Du point de vue des pays en développement, ces processus définissent les opportunités de développement de l'emploi qu'offre une plus grande intégration dans l'économie mondiale et posent de nouvelles questions quant aux stratégies de développement.

Dans cette relation, il convient d'aborder trois aspects principaux :

- les échanges commerciaux et l'emploi ;
- les réseaux de la production mondiale et le développement local ;
- l'internationalisation des marchés du travail

i) les échanges commerciaux et l'emploi

L'impact de la libéralisation des échanges commerciaux sur la croissance de l'emploi (quantitativement et qualitativement) est complexe et ambigu, parce que si la libéralisation des échanges commerciaux porte en elle un potentiel de création d'emplois nouveaux dans les industries d'exportation, elle menace dans le même temps les emplois dans les industries d'importation concurrentes. Affirmer que le bilan au final en termes de production et de croissance est positif relève virtuellement de l'apostasie par rapport à ce que disent aujourd'hui les économistes les plus écoutés ; mais il y a encore moins de certitudes à propos des effets sur l'emploi.

L'impact de l'expansion des échanges commerciaux sur l'emploi est déterminé par les technologies de production, la rigidité du marché du travail, l'extension de l'économie informelle, les disponibilités en qualification, la nature des produits commercialisés et

encore bien d'autres facteurs. Parallèlement aux incidences sur les niveaux de l'emploi, il existe aussi de nombreux effets largement observés, qui concernent la qualité de l'emploi, la structure du marché du travail, les salaires et les inégalités.

L'autre face de la libéralisation des échanges commerciaux, c'est la restructuration et les ajustements de l'économie. Compte tenu des effets négatifs que peut avoir la libéralisation dans de nombreux pays, il convient d'en savoir davantage sur l'importance réelle des pertes d'emplois et des restructurations qui résultent de l'expansion des échanges commerciaux et sur les modalités selon lesquelles il serait possible d'y apporter une réponse.

Il existe une somme considérable de données provenant de la recherche sur ces questions, et la première étape consistera à en dresser un inventaire et en faire la synthèse. Ensuite, il y aura lieu d'approfondir les recherches pour découvrir pourquoi certains pays et non d'autres parviennent à créer plus d'emplois, et de meilleure qualité, dans cette conjoncture de libéralisation des échanges commerciaux. Ces recherches doivent dépasser l'horizon des conditions du marché du travail et prendre en considération les capacités de production et de concurrence. Elles devraient s'appuyer aussi bien sur une analyse comparative internationale que sur un travail en profondeur au niveau de chaque pays.

ii) les réseaux de la production mondiale et le développement local

Les réseaux de la production mondiale sont un élément déterminant de l'économie mondiale. Ils déterminent dans une large mesure l'accès des pays producteurs en développement aux marchés mondiaux, de même que la structure de ces marchés. Ils englobent les réseaux de fournisseurs, ceux des acheteurs et aussi ceux de la grande distribution opérant sur une échelle mondiale. Ils englobent aussi des systèmes de production intégrée consistant en entreprises multinationales, caractérisés par une division internationale du travail qui est déterminée par la chaîne de valorisation progressive d'un bien ou d'un service spécifique. De nombreux secteurs se caractérisent par un réseau mondial complexe sur les plans de la propriété et de la maîtrise, de l'externalisation et des délocalisations, des investissements et de l'organisation des échanges, de la production et de la distribution. Ces systèmes correspondent à des parts croissantes des échanges commerciaux internationaux et de l'investissement étranger direct (IED) et la part qu'ils représentent dans la production est beaucoup plus importante que celle qu'ils représentent dans l'emploi. Ils sont un déterminant direct et indirect majeur des niveaux d'emplois et aussi des objectifs touchant au travail décent au niveau national et au niveau local.

La question fondamentale qui se posera aux chercheurs, c'est de comprendre les conditions dans lesquelles les acteurs au niveau national et comme au niveau local et les entreprises parviennent à accéder à ces réseaux et y prospérer et aussi d'évaluer l'ampleur et la qualité des emplois ainsi créés. Il y a des interrogations d'ordre macro -, meso - et micro - économique qui touchent au fonctionnement de ces systèmes échelle mondiale, aux institutions nationales chargées de créer les capacités et les incitations à une participation efficace, à la concurrence entre les pays et entre les régions pour l'investissement, au comportement des entreprises et à celui du salariat et des collectivités locales. Tous ces facteurs influent à leur tour sur l'ampleur, la qualité et la durabilité de l'emploi, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Tout ce qui a été écrit sur l'externalisation et l'investissement étranger direct met en relief la menace pesant sur la main-d'œuvre peu qualifiée des pays industrialisés, et minimise absolument les effets de cette externalisation et de cet investissement étranger direct sur l'emploi dans les pays en développement. Une série d'études de cas a donc été prévue pour illustrer les opportunités et des défis qui se posent au pays en développement producteurs par rapport à leur intégration dans les chaînes de production mondiales.

Tout d'abord, on examinera l'impact des stratégies au niveau des entreprises en termes de créations d'emplois et de travail décent en étudiant le respect des normes du travail, la situation de l'économie informelle, les conditions de travail et le niveau des rémunérations. Les questions d'inégalités entre hommes et femmes ne seront pas passées sous silence et l'on s'attachera par exemple à étudier les écarts de rémunération entre hommes et femmes et les problèmes qui se posent sur ce plan.

Deuxièmement, les problèmes concernant la participation et la représentation des acteurs clés devront être abordés. Les associations d'employeurs et les organisations syndicales jouent un rôle important au niveau local comme au niveau national car ils déterminent largement les choix en matière d'implantation dans les réseaux mondiaux de production. D'autres institutions et organismes peuvent contribuer à augmenter la part de valeur ajoutée obtenue localement, et la qualité de fonctionnement des institutions nationales et locales est déterminante pour leur viabilité sur les plans social et économique.

Au niveau macro-économique, le rôle des acteurs à l'origine des décisions de niveau national sera examiné, et plus particulièrement leurs initiatives tendant au développement des capacités de l'économie. De nouvelles études devront être entreprises sur l'efficacité des initiatives telles que les politiques industrielles et technologiques et les systèmes nationaux d'innovation, dans la conjoncture mondiale actuelle. Le travail de recherche qu'il est prévu de mener sur "l'espace politique" national décrit ci-après permettra de mieux comprendre ces aspects.

iii) l'internationalisation des marchés du travail

Un autre problème important qui relie développement, travail décent et économie mondiale concerne les mouvements transfrontaliers de travailleurs. Alors que la main-d'œuvre est beaucoup moins mobile que les capitaux, les migrations sont un aspect important de l'organisation internationale de la production dans un grand nombre de secteurs. Certains marchés du travail sont de plus en plus de nature transnationale et cela a des conséquences sur le travail et l'emploi dans les régions d'origine aussi bien que dans les régions de destination. Par rapport aux objectifs du travail décent, les migrants occupent souvent des « positions extrêmes », c'est-à-dire des postes qui demandent des hautes qualifications aussi bien que des positions en bas de l'échelle de la hiérarchie de l'emploi.

La recherche dans ce domaine, qui s'appuie sur une série de projets de recherche de l'Institut entrepris au cours des dernières années, vise à mieux comprendre les liens entre mobilité, emploi et développement. Comment les différentes trajectoires de développement sont-elles reliées à l'internationalisation des marchés du travail et des systèmes de production et quel est le lien entre ces deux derniers phénomènes ? Pourquoi certains flux de main-d'œuvre internationaux ont des répercussions positives (création d'industries nouvelles et multiplication des emplois) pour les pays d'origine

des migrants alors que d'autres ont des répercussions négatives (pénuries de compétences essentielles et diminution de la productivité) ?

Ces questions seront abordées à l'aide d'une comparaison d'études de cas approfondies. Deux cas extrêmes ont récemment déjà attiré un intérêt considérable au sein de la communauté scientifique. Un cercle vertueux est associé à la migration des spécialistes indiens des technologies de l'information, qui a généré une industrie nouvelle et un accroissement d'emplois dans certaines régions de l'Inde. Au contraire, l'exode des professionnels de la santé d'Afrique du Sud est associé à une détérioration des soins de santé, de la productivité des travailleurs et du développement économique et social. Une revue de la littérature concernant ces deux cas particuliers en parallèle avec une portant sur la migration dans les secteurs de la santé et des technologies de l'information permettra d'émettre une série d'hypothèses préliminaires au sujet des facteurs – tels que macroéconomiques, spécifiques à l'industrie concernée ou liés à la politique migratoire – qui influencent les conséquences, quant à l'emploi et au développement local, des migrations internationales.

Ces hypothèses seront alors testées et raffinées en compilant les données empiriques dans un ou deux autres secteurs où des Indiens et des Africains du Sud ont cherché de l'emploi à l'étranger. Il y aura donc entre deux et quatre études de cas approfondies qui pourront être comparées entre elles ainsi qu'avec les informations existantes concernant la situation post-migratoire dans les secteurs indien des technologies d'information et sud-africain de la santé. Cette comparaison permettra de théoriser en matière des paramètres susceptibles d'avoir une incidence sur les liens entre migration et développement. En même temps, cette comparaison mettra en relief les liens entre l'internationalisation des marchés du travail et la relocalisation géographique de la production. Ce travail sera combiné avec la poursuite de l'analyse du rôle et de l'impact des migrations sur les réseaux mondiaux de production.

c) Les acteurs et les instruments de l'OIT dans une stratégie de développement national

Les acteurs et les instruments politiques de l'OIT jouent un rôle important pour l'intégration des objectifs concernant le travail décent dans le processus de développement. Mais la base de connaissances est souvent fragile. L'influence de la législation du travail et la valeur du tripartisme et du dialogue social sont souvent remis en question dans des contextes où l'économie informelle est importante et où la réglementation et la représentation suivant des formes officielles ne touchent qu'une petite partie de la population. Les conditions nécessaires à leur efficacité doivent être mieux comprises, car l'impact de la réglementation du travail sur le concept de travail décent est une préoccupation fondamentale pour l'OIT. De domaine, en particulier, doivent être étudiés dans le cadre des recherches de l'Institut : l'impact de la législation du travail et l'impact politique du tripartisme et des institutions propres au dialogue social dans les pays à faible revenu.

i) droit du travail et travail décent dans les pays en développement

De nombreux travailleurs, partout dans le monde, autant dans les pays en développement, que dans les pays industrialisés et dans ceux en transition, ne sont pas couverts, soit *de jure* soit *de facto*, par le droit du travail et donc ne bénéficient pas de protection en termes de droits, de conditions de travail, de sécurité économique et de protection sociale. Ce phénomène est particulièrement visible dans les pays en développement, où la majorité des travailleurs se retrouve dans des emplois informels

et souffre de manière particulièrement grave de cette absence de droits et de protection. Cela constitue en outre, pour les entreprises respectueuses des règles, un "terrain de jeu" inégal et contrecarre les efforts d'instauration des droits et des normes dans l'ensemble de l'économie.

L'objectif de recherche dans ce domaine est de mieux comprendre l'effectivité du droit du travail dans les pays à faible revenu et aussi dans les pays à revenu moyen qui souffrent de problèmes particulièrement marqués d'inégalité des revenus.

La question de l'effectivité de la législation du travail sera abordée non seulement sous l'angle de la mesure dans laquelle cette législation est appliquée dans la réalité mais aussi, d'une manière plus ample, sous celui de sa capacité à remplir sa fonction de garantie de l'égalité, de la liberté, de la sécurité individuelle et de l'exercice des droits collectifs des travailleurs. En se focalisant sur l'un de ses domaines, les deux principales questions suivantes seront examinées:

- quels sont les défis auxquels se heurte le droit du travail et quels sont les facteurs à l'origine des difficultés que le droit du travail rencontre dans l'accomplissement de sa fonction de protection et, de ce fait, de contribution aux objectifs du travail décent dans le contexte des pays en développement?
- dans quelle mesure les réponses d'ordre juridique et de politiques qui sont apparues pour surmonter ces difficultés se sont-elles révélées efficaces?

Dans le but de comprendre en profondeur les défis auxquels le droit du travail se trouve confronté et d'évaluer le caractère adéquat des réponses existantes ou émergentes, il sera important d'examiner le contexte économique, social, juridique, culturel et idéologique dans lequel le droit du travail se développe et opère. Cette analyse servira à comprendre la manière dans laquelle ce contexte affecte le champ d'application et l'application effective du droit du travail.

Dans le cadre de ce projet de recherche, il est prévu d'effectuer une compilation et une analyse critique des recherches déjà effectuées dans ce domaine, ainsi que de réaliser des études de cas approfondies dans un petit nombre de pays. Ces études se serviront de sources secondaires et primaires, y compris de textes légaux, de la jurisprudence, de rapports gouvernementaux, de statistiques du marché du travail ainsi que d'enquêtes sur le terrain.

ii) dialogue social, tripartisme et travail décent

L'un des éléments clés de l'agenda pour le travail décent est le dialogue social, au sens de la possibilité d'exprimer son avis et de négocier librement par le truchement de représentants librement choisis des travailleurs et des employeurs et avec les gouvernements. Mais le dialogue social revêt des formes extrêmement diverses, et son efficacité et son impact en termes de résultat concret sont extrêmement variables. Il est important de comprendre les conditions dans lesquelles les diverses formes de dialogue social se manifestent et se perpétuent dans le temps et aussi d'examiner de quelle manière elles peuvent influencer les processus politiques, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Ce dialogue se heurte à un défi particulièrement marqué que représente la diversité et la précarité des statuts par rapport à l'emploi et à l'expansion de l'économie informelle dans de nombreuses régions du monde.

La recherche dans ce domaine portera sur l'élaboration des mesures de dialogue social et ses composantes en termes de droits, de relations socioprofessionnelles et de

négociations des décisions. Ces évaluations serviront ensuite à examiner un certain nombre d'expériences propres à certains pays.

Un deuxième thème de recherche dans ce domaine concernera l'impact du tripartisme sur les résultats économiques et sociaux dans le contexte de la libéralisation de l'économie et, plus spécifiquement, il s'agira de déterminer son influence sur la nature et l'aboutissement des réformes de l'économie.

On retiendra en tant que variable indépendante le tripartisme dans sa forme la plus aboutie, qui se définit comme la négociation de la politique nationale entre les représentants du gouvernement, les syndicats et des associations d'employeurs. Le concept de négociations désigne un processus allant bien au-delà du simple échange d'information et de la consultation et incluant la recherche authentique d'un consensus et du compromis.

Les recherches porteront sur un certain nombre de pays principalement à revenu intermédiaire représentatifs des différentes parties de la planète. Les études de cas se pencheront sur la relation entre le tripartisme dans sa forme la plus aboutie et le processus de réforme de l'économie (c'est-à-dire le rythme, le séquençage et le contenu de cette réforme). Les postulats de recherche essentiels seront notamment qu'un tripartisme plus fort rend les réformes plus durables et plus crédibles parce qu'il les fait mieux accepter par les partenaires sociaux clés, qu'il aboutit à des réformes conciliant efficacité et équité et qu'il accroît la marge de manœuvre pour les décideurs vis-à-vis des institutions financières internationales.

2. Deuxième thème de recherche : la gouvernance sociale d'une économie mondialisée

La mondialisation semble avoir déclenché deux phénomènes antithétiques. D'une part, les incertitudes de l'économie internationale du moment, et, en particulier, l'accentuation de la volatilité et l'accélération des crises ont donné lieu à une attente renouvelée de règles du jeu équitables de la part de nombreux acteurs. D'autre part, les mécanismes existants de gouvernance économique et sociale, principalement de portée nationale, semblent de moins en moins à même de répondre aux aspirations de protection et de sécurité.

Il est donc nécessaire d'explorer les tendances que présente la gouvernance au niveau international et les possibilités qu'elle offre. En réalité, les questions de gouvernance mondiale et nationale sont intimement liées. Les institutions mondiales sont dans une large mesure à l'écoute des orientations nationales, tandis que beaucoup de questions abordées précédemment dans la rubrique développement relèvent de la gouvernance au niveau local et national, et leur portée aussi bien que leur impact subissent les déterminants de facteurs de portée mondiale. En fin de compte, nous devons étudier ces différents niveaux ensemble. Mais il est expédient, lorsqu'on établit un programme de recherche, de distinguer les questions de gouvernance qui présentent au premier chef un caractère transnational ou mondial.

Les recherches dans ce domaine devraient tendre à découvrir quelle sorte de cadre institutionnel peut se révéler approprié aux défis de l'économie mondialisée et de quelle manière cela peut créer pour l'OIT de nouveaux espaces et de nouvelles demandes d'action, dans le cadre de son mandat actuel. Cela implique une analyse des institutions transnationales ou mondiales en place, des modalités selon lesquelles elles pourraient être renforcées et de l'impact qu'elles pourraient avoir auprès des travailleurs

et des entreprises ; cela implique aussi un examen des innovations institutionnelles au niveau mondial comme au niveau régional. Il faudra évaluer la signification et le potentiel de cette évolution et distinguer dans celle-ci les éléments qui peuvent la rapprocher des valeurs et des objectifs de l'OIT.

Deux séries de questions sont proposées pour la recherche. La première tend à établir de quelle manière les objectifs sociaux sont effectivement ou peuvent être incorporés dans les politiques et les institutions du système multilatéral et dans les règles de l'économie mondiale. La deuxième série se rapporte plus spécifiquement aux instruments et aux acteurs de l'OIT, et aux défis et aux opportunités qui se présentent à eux.

a) les objectifs sociaux dans le système multilatéral

Si le travail décent doit devenir un objectif à l'échelle de la planète, les règles de l'économie mondiale doivent être revues. Comme l'a fait valoir la commission mondiale, à l'heure actuelle, les règles sont déséquilibrées et il y a un manque de cohérence entre les objectifs économiques et sociaux et les instruments correspondants. C'est là une question sur laquelle les organisations internationales se penchent, mais la nécessité n'en demeure pas moins particulièrement aiguë, s'agissant d'une réflexion indépendante sur le fonctionnement des règles qui s'exercent actuellement à l'échelle mondiale, les modalités selon lesquelles ces règles exercent leurs contraintes sur la politique nationale et enfin leur capacité de répondre aux objectifs sociaux.

j) Gouvernance internationale et espace disponible pour une politique économique et sociale nationale

L'intégration des objectifs du travail décent dans le développement, telle que mentionnée plus haut, ne dépend pas seulement des politiques nationales. L'économie mondiale et les institutions assurant sa gouvernance imposent aux décideurs nationaux toute une série de contraintes.

Si le travail décent doit devenir un objectif à l'échelle de la planète, nous devons examiner quelle marge de manoeuvre subsiste pour une politique socialement progressive au niveau national. L'une des hypothèses, c'est que cette marge de manoeuvre est aujourd'hui très réduite dans les pays en développement, pour une ou deux raisons. La première, c'est la conditionnalité, c'est-à-dire la pression continue exercée par les institutions internationales bailleurs de fonds, dont les priorités ne convergent pas encore suffisamment avec les préoccupations sociales. La deuxième, c'est la nécessité de préserver la confiance des marchés financiers mondiaux. Cette forme de pression latente, sans doute plus insidieuse, est particulièrement ressentie dans les pays qui ont un endettement à court terme particulièrement élevé. On peut éventuellement mentionner aussi une troisième source de contraintes, à savoir les limites que les règles et les négociations de l'OMC peuvent imposer à la politique industrielle nationale.

Il est proposé d'étudier cette question en profondeur dans le cas du Brésil et dans celui de l'Afrique du Sud, deux pays qui ont un gouvernement démocratique et qui, compte tenu de leur trajectoire et de leurs liens historiques avec des mouvements sociaux puissants, devraient faire preuve d'un engagement particulièrement énergique dans la poursuite des objectifs du travail décent. Ces pays possèdent en outre des marchés émergents vastes et une position privilégiée sur la scène politique internationale. S'il apparaissait que ces gouvernements rencontrent des obstacles absolument

réhibitoires dans leurs efforts, cela conforterait la thèse selon laquelle la marge de manoeuvre qui subsiste pour une politique socialement progressive est insignifiante. En tout état de cause, l'évaluation de la marge de manoeuvre disponible pour cette politique aura des implications importantes sur le tripartisme et fera avancer notre compréhension des modalités selon lesquelles les objectifs concernant le travail décent sont susceptibles d'être intégrés de manière plus efficace dans l'agenda du développement international. C'est aussi un autre domaine dans le cadre duquel on peut étudier la question de l'efficacité d'une approche intégrée des objectifs économiques et sociaux, par opposition à des approches isolées. Les recherches seraient susceptibles d'être étendues ultérieurement à d'autres pays.

ii) inscrire les objectifs sociaux dans les cadres de travail multilatéraux

L'analyse des modèles sociaux, telle qu'on l'a évoquée sous la rubrique du développement national, constitue elle aussi une question internationale. Non seulement les modèles existants se heurtent à des difficultés majeures à cause de l'internationalisation des systèmes de production et des marchés mais, en plus, bon nombre des problèmes et des objectifs pour lesquels ils ont été conçus se trouvent reproduits, souvent sous une forme plus extrême, dans le système international.

La réflexion sur la configuration d'un modèle social international se trouve à un stade absolument embryonnaire. Les instruments disponibles aujourd'hui en ce qui concerne la pauvreté, la vulnérabilité et l'insécurité au niveau mondial sont dérisoires. Il existe bien entendu une action multilatérale pour faire face à la pauvreté et aux crises humanitaires, mais les ressources qui sont mobilisées dans ce cadre ne constituent qu'une fraction minime des ressources consacrées à des objectifs du même ordre au niveau national. La Commission mondiale s'est également déclarée préoccupée par l'absence de moyens de protection des catégories pour lesquelles l'évolution de l'économie mondiale a des conséquences néfastes. Dans ce contexte, elle a évoqué l'idée d'un "plancher économique et social". Ces questions peuvent être étudiées de manière plus approfondie en examinant quel genre d'instruments internationaux pourraient être mis au point pour introduire plus de sécurité face aux fluctuations de l'économie mondiale. Une première étape consisterait à examiner les institutions régionales et mondiales ayant pour mission d'instaurer plus de solidarité et plus d'équité.

Une autre question majeure de cet ordre concerne l'élaboration prévue d'un régime multilatéral de déplacement des personnes à travers les frontières. Un premier cadre de principes volontaires concernant les migrations de main-d'oeuvre est actuellement en cours d'élaboration, sous l'égide de l'OIT, sur une base tripartite. Mais on peut dire que ce n'est là qu'une première étape. Dans ce domaine, comme dans d'autres domaines d'action multilatérale, la contribution de l'Institut consistera à promouvoir la réflexion et le dialogue sur les lacunes et les problèmes que posent les régimes actuels et sur les besoins, les options et les possibilités qui se présentent en termes de nouveaux instruments de gouvernance.

b) l'OIT et ses acteurs dans l'économie mondiale

Une question centrale pour l'OIT concerne la manière dont le schéma de la mondialisation affecte le rôle et l'impact des normes internationales du travail, considérant que ces normes sont l'un des principaux instruments susceptibles de porter les objectifs sociaux dans l'économie mondiale. Il existe un besoin d'analyse à la fois conceptuelle et empirique des obstacles à la mise en oeuvre des normes

internationales du travail, en prenant en considération les aspects culturels, économiques, juridiques et politiques.

Une attention particulière sera accordée dans le cadre des travaux de l'Institut aux besoins et aux options de réforme du droit du travail, en tant qu'instrument majeur de l'action de l'OIT. Une réflexion sur le droit du travail, son évolution et son application, et le rôle à en attendre en réponse aux nouveaux défis de la mondialisation constitueront les bases de la recherche appliquée. En particulier, on s'interrogera sur les implications que peut avoir sur les droits sociaux et du travail la place de plus en plus prépondérante que l'on accorde au «droit mou». Cette démarche devrait être complétée par une réflexion sur la manière dont les normes du travail et éventuellement les instruments connexes relevant du "droit mou" pourraient être mieux mises en adéquation avec la politique concernant les échanges commerciaux et les investissements internationaux, suivant des modalités susceptibles d'éviter que le débat sur la clause sociale ne se termine en impasse.

De plus, la mondialisation présente de nouveaux défis pour les acteurs de l'OIT, étant donné qu'elle redéfinit les domaines d'influence et d'action. L'équilibre entre l'État et les acteurs privés évolue, en fonction de l'évolution de l'activité économique au niveau mondial, et de nouvelles institutions propres au dialogue et à la coordination apparaissent. La recherche et la réflexion sur ces questions peut apporter des éléments importants pour l'élaboration des cadres décisionnels et des politiques institutionnelles.

i) responsabilité sociale des entreprises et droit international du travail

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est devenue un élément clé dans l'analyse de la gouvernance sociale et économique, en même temps qu'elle devient un instrument politique de plus en plus important pour les entreprises multinationales comme pour les entreprises nationales. Pour l'OIT, c'est une question par excellence, car la RSE a un rapport fondamental avec la promotion des objectifs de politique sociale à travers des mécanismes volontaires, et les mandats de l'OIT sont très largement engagés dans le développement et l'application de ce modèle. C'est aussi une voie importante par laquelle l'agenda pour le travail décent peut trouver son expression dans l'économie mondiale. La mondialisation modifie les conditions de la RSE à cause de la nécessité d'une stratégie mondiale et de la pression de plus en plus forte pour l'application de politiques globales cohérentes mises en œuvre dans des environnements nationaux extrêmement divers sur les plans social, juridique et économique.

Le travail de l'Institut comportera un centre d'intérêt particulier qui consistera à explorer plus avant les liens entre la RSE et le droit international du travail. Il est nécessaire d'analyser les situations extrêmement diverses dans lesquelles les représentants des entreprises, le salariat et les O.N.G. se réfèrent aux différents instruments de l'OIT, en particulier à la Déclaration de 1998 sur les droits et principes fondamentaux au travail et à la Déclaration tripartite de 1977 -- révisée en 2000 -- sur les principes concernant les entreprises multinationales et la politique sociale. Les facteurs à prendre en considération sont notamment les origines et la dynamique de ces déclarations dans un contexte tripartite et l'évolution des perspectives susceptibles de se faire jour avec une application nouvelle des principes et des normes internationales.

Les normes internationales du travail s'adressent aux États membres de l'OIT. Par conséquent, la question qui se pose aux entreprises et aux autres entités qui veulent s'y référer et les incorporer dans leur pratique, c'est la manière de le faire de façon

appropriée et rigoureuse, considérant que ce n'est pas à elles que ces normes s'adressent initialement. Une analyse des pratiques en vigueur dans les différents secteurs de l'économie et les différents systèmes de relations socioprofessionnelles pourraient permettre de mieux comprendre les facteurs à l'origine d'une utilisation plus ou moins appropriée des principes et des normes internationales du travail. Ces pratiques doivent être analysées non seulement du point de vue du droit positif mais aussi d'une manière prospective. Une étude comparative des pratiques concernant les normes et principes internationaux dans différents domaines (droits de l'homme, emploi, environnements, santé) et dans différentes institutions peut se révéler très instructive.

La recherche dans ce domaine devrait également se pencher sur les conditions dans lesquelles employeurs et travailleurs seraient susceptibles de se référer aux normes internationales du travail d'une manière plus efficace. Une telle "appropriation" des normes et principes du droit présuppose que les intéressés en aient une connaissance approfondie, soient convaincus de leur pertinence et enfin soient directement associés à leur application. Dans quelles conditions techniques une telle évolution peut-elle s'opérer et comment pourrait-elle être encouragée, par exemple par les institutions internationales, les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats, les spécialistes du droit (national et/ou international) et les O.N.G.?

Pour identifier les principaux problèmes juridiques et orienter les échanges et les discussions, il est prévu de commencer par tirer le meilleur parti possible de l'expérience du point de vue des principales autorités en la matière et de promouvoir, sur cette base, l'interaction avec les milieux universitaires. Les questions que l'on vient d'aborder seront explorées de manière plus approfondie à travers une série d'études de cas, qui devrait mettre en lumière non seulement les pratiques existantes mais aussi les moyens de les améliorer. On peut espérer que cela débouchera sur un réseau solide de compétences de haut niveau dans ce domaine.

ii) dialogue social transfrontières

L'économie mondiale commence à découvrir un phénomène nouveau qui est l'apparition de nouveaux instruments de dialogue et d'entente à ce niveau même. Il s'agit des "accords-cadre mondiaux" conclus entre des entreprises multinationales et des fédérations mondiales de syndicats, accords qui portent inclusivement sur le respect de certaines normes du travail, du dialogue et de la consultation, ainsi que sur diverses initiatives de dialogue social transfrontière et de négociation collective au niveau régional. Bien qu'ils ne couvrent encore qu'une fraction minime du marché du travail mondial, ils illustrent la tendance selon laquelle les acteurs concernés recherchent de nouveaux mécanismes et de nouveaux cadres institutionnels, tendance qui pourrait avoir des implications considérables à moyen terme sur l'action de l'OIT.

La recherche qui sera consacrée à ces questions devrait permettre d'en savoir beaucoup plus sur cette évolution. On commencera par procéder à un inventaire des diverses initiatives touchant au dialogue social et aux accords collectifs à un niveau mondial et régional, et sur les aboutissements de ces initiatives. Cela pourrait être l'occasion de s'interroger sur des questions telles que la portée, l'impact économique et social, le suivi des mécanismes et l'application pratique ainsi que sur le rôle, s'il en est un, des autorités publiques et sur les retombées, au-delà des accords en soi.

Il sera important d'explorer les incitations susceptibles de motiver les organisations d'employeurs ou les employeurs et les organisations de travailleurs à se rallier aux

initiatives de cette nature, il sera également important d'étudier les caractéristiques des entreprises, des employeurs et des organisations de travailleurs en question, la perception de chacune des parties quant aux avantages et aux inconvénients, et les conditions dans lesquelles un accord parvient à se dégager. Il faudra pour cela recueillir de nouvelles informations à partir de sources de données premières. On accordera une attention aux capacités des partenaires sociaux de s'engager dans de telles initiatives, de même qu'aux engagements et aux alliances potentielles avec d'autres acteurs sociaux. Les résultats seront comparés avec ceux qui auront été obtenus grâce à d'autres mécanismes volontaires, comme la responsabilité sociale des entreprises.

L'expérience au niveau régional, notamment dans le cadre de l'Union européenne, sera elle aussi étudiée, en vue d'en tirer les enseignements susceptibles d'être utiles ailleurs. Entre autres choses, la recherche sera centrée sur les domaines prometteurs de l'évolution future des institutions et devrait permettre de connaître les domaines dans lesquels l'action de l'OIT devrait s'exercer pour répondre aux besoins de ses mandants sur le terrain.

III. Modus operandi

L'IIES ne peut assumer à lui seul l'ensemble du programme de recherches que l'on vient d'exposer -- et il n'en a pas l'intention non plus. Certaines questions seront abordées dans le cadre de projets de recherches conceptuelles ou empiriques spécifiques qui seront menés par certains de ses membres. D'autres nécessiteront des partenariats et des collaborations, ou la stimulation de réseaux de recherche extérieurs. Dans certains cas, le rôle principal de l'Institut sera de promouvoir le débat et la réflexion, ou de faire la synthèse des recherches existantes, plutôt que d'entreprendre de nouvelles tâches.

Plusieurs types de partenariats sont envisagés.

Premièrement, bon nombre de ces questions sont du domaine des compétences actives d'autres secteurs de l'OIT, au Siège et dans les régions. Souvent, il sera opportun d'entreprendre des recherches sur un sujet particulier en partenariat avec les départements où les régions concernées de l'OIT, les concepts et les relations de l'Institut constituant pour ce dernier un avantage comparatif. L'Institut s'efforcera également de promouvoir et de soutenir le développement de la recherche dans le cadre de l'OIT d'une manière plus générale.

Deuxièmement, le partenariat avec des groupes et des réseaux universitaires extérieurs sera recherché, aussi bien en tant que source de compétences que comme moyen efficace d'entreprendre des recherches empiriques. Il existe des groupes de recherches et des associations internationales du travail dans bon nombre des domaines que l'on vient d'évoquer. L'Institut peut multiplier son impact à travers une promotion de leur travail et une participation à celui-ci.

Troisièmement, l'Institut envisage d'établir des relations à plus long terme avec un certain nombre d'institutions universitaires et instituts de recherche de pays en développement, avec lesquels un calendrier de recherches et de programmes éducatifs communs peut être développé. Ce réseau aurait le mérite de concentrer les recherches empiriques menées depuis l'Institut sur un nombre de pays relativement limité, ce qui contribuerait à mettre en place un programme global de recherches plus cohérent.

Quatrièmement, des partenariats seront établis avec des réseaux de recherches et des instituts en rapport avec les mandants employeurs et travailleurs de l'OIT, comme l'Union mondiale des réseaux de recherches et les réseaux d'études économiques. Cela aura pour but à la fois de contribuer au programme de recherches et d'appuyer le développement de la capacité de recherches des organisations de travailleurs et d'employeurs.

Ce pour quoi un institut international est le mieux placé, c'est naturellement la recherche comparative internationale est aussi la recherche sur les questions qui touchent plusieurs domaines, et c'est cela qui déterminera les priorités. L'idée est de promouvoir une approche multidisciplinaire, réunissant autant que possible les principales disciplines en rapport avec la mission de l'OIT -- notamment le droit, l'économie, les sciences politiques, la sociologie et d'anthropologie sociale. L'interdisciplinarité sera renforcée en s'engageant dans une réflexion méthodologique sur les éléments de départ, les points de référence conceptuelle et les méthodes d'analyse dans les différentes disciplines concernées, notamment le droit et l'économie. On intégrera dans chacun de ces domaines de recherches une analyse des aspects sexospécifiques.

La mission de l'Institut doit consister en partie à promouvoir et faire connaître la recherche sur les questions socioprofessionnelles fondamentales et rapprocher les chercheurs des milieux praticiens, en particulier avec l'OIT et ses mandants. Cela se fera principalement de deux manières :

- à partir de 2007, l'OIT décernera un prix de la recherche sur le travail décent, qui sera attribué pour récompenser des contributions majeures à la compréhension des facteurs et des politiques de promotion du travail décent ;
- à partir de novembre 2006, il y aura périodiquement à l'OIT une conférence sur la recherche. La première conférence sera consacrée aux modèles sociaux et aux réseaux mondiaux de production, entre autres questions.

La recherche sera menée en interaction étroite avec des programmes d'enseignement et leur développement. On prévoit en particulier que la plus grande partie de ces recherches devrait rapidement trouver son expression dans les supports pédagogiques destinés aux cours dispensés à l'Institut et ailleurs. Les chargés de recherches et les stagiaires envoyés par des Instituts partenaires de pays en développement seront invités à faire des stages de travail à l'Institut sur des questions relevant du programme et, en plus du cours annuel s'adressant aux boursiers de l'Institut, des séminaires sur certains sujets dérivés du programme de recherches seront organisés dans les régions.

Il sera rendu compte des résultats du programme de recherches dans des publications à différents niveaux : livres et monographies, une nouvelle série du journal de l'Institut - Travail et société ; des documents de discussions et d'autres publications internationales. Les résultats seront également accessibles grâce au site Web de l'Institut.